

FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE CLEMENT MAROT

59, rue des Augustins 46000 CAHORS
Tél : 05.65.35.25.17 / Fax : 05.65.53.09.29
<http://clement-marot.entmip.fr>

**Le F.S.E. est une association, et votre contribution est volontaire.
Le montant de l'adhésion est de 10 euros pour l'année scolaire.**

POURQUOI ADHERER AU FOYER SOCIO-EDUCATIF ?

Chaque année, le F.S.E. du Lycée Clément Marot intervient dans l'amélioration de votre cadre de vie, dans l'organisation et le développement des activités socioculturelles et péri éducatives.

Ainsi, le F.S.E. a contribué très largement à l'équipement du Foyer des élèves (en matériel informatique, téléviseurs lecteur DVD et mobilier).

Le F.S.E. gère les abonnements aux journaux et revues, les jeux de société et les babyfoots mis à la disposition des élèves.

Et aussi, le F.S.E. a mis en place des activités pour les élèves:

- activités sportives, spéléo, karting, tir à la carabine...
- Fête de Noël de l'internat, karaoké à la veille des vacances
- Sortie théâtre, cinéma, concert...

Par ailleurs, il aide de manière significative aux financements des sorties et voyages scolaires (et contribue au fonctionnement de l'association sportive du lycée (en particulier pour les transports vers les compétitions).

Chaque année se tient l'Assemblée Générale avant fin septembre.

Toutes les personnes à jour de leur cotisation peuvent participer à cette A.G. et se présenter pour faire parti du bureau.

Sans vous, ces activités ne pourraient avoir lieu.

NOM: _____ PRENOM: _____ CLASSE 2017 - 2018

Date: _____ Adhésion 10 euros en : - espèce - chèque

TAMPON FSE

Partie à conserver par l'élève

Partie à conserver au FSE

FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE CLEMENT MAROT
59, rue des Augustins 46000 CAHORS
Tél : 05.65.35.25.17 / Fax : 05.65.53.09.29



BULLETTIN D'ADHESION

NOM: _____ PRENOM: _____ CLASSE 2017- 2018

Date: _____ Adhésion 10 euros en :- espèce - chèque
Signature :

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités pédagogiques et de l'utilisation de l'audio-visuel, les élèves peuvent être filmés ou photographiés au lycée. La réglementation en vigueur stipule que toute personne dispose d'un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite.

Ainsi, pour l'utilisation, la reproduction, la modification et la diffusion, dans le cadre des activités liées aux missions de l'Education Nationale, de l'image d'un élève, l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale est requise.

Je soussigné(e)

Père, mère, tuteur (1)

De l'élève : NOM : _____ Prénom : _____

Classe : _____

AUTORISE, N'AUTORISE PAS (1) que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités liées aux missions de l'Education Nationale.

Fait à _____ le _____ Signature :

(1) Rayer la mention inutile

Dans le cadre des plans de sécurité, nous souhaitons savoir si votre enfant est Jeune Sapeur Pompier volontaire :

OUI

NON